

Promotion du Bilinguisme dans le Rhin Supérieur

SEANCE PLENIERE DU 15 JUIN 2015

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 15 juin 2015, sur proposition du Bureau :

1. rappelle que dès 1963, le Traité de l'Elysée, mettait l'accent sur „ l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. ... (les deux pays) s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande.
2. souligne le travail considérable engagé par tous les partenaires du Rhin Supérieur en faveur du bilinguisme et de l'apprentissage des langues, ainsi que la signature en 2013, pour le cinquantième anniversaire du Traité de l'Elysée, de la Charte pour le Plurilinguisme dans le Rhin Supérieur.
3. exprime une vive inquiétude face à la réforme du collège engagée par le Gouvernement français, qui devrait entrer en vigueur à la rentrée 2016 après discussion au Parlement, et qui prévoit la disparition des classes bilingues et des sections européennes qui permettent aujourd'hui à de nombreux collégiens de suivre un enseignement renforcé de qualité en langue vivante.
4. estime que l'histoire commune de la France et de l'Allemagne, qui reste au cœur de la construction européenne et du succès de celle-ci, ne peut se perpétuer que si nos pays témoignent de l'importance réelle qu'ils attachent à l'apprentissage de la langue du voisin, et que notre jeunesse acquière effectivement des compétences linguistiques dans la langue de l'autre.
5. Se félicite de la récente position du gouvernement français qui a confirmé que la réforme ne serait pas appliquée aux territoires frontaliers, afin d'assurer la continuité de l'apprentissage des langues entre le primaire et le secondaire.
6. Souhaite faire part au gouvernement français de sa préoccupation et lui demande de revenir sur un projet handicapant tant du point de vue scolaire, diplomatique et économique.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution:

- au Gouvernement de la République Française
- aux gouvernements du Land de Bade-Wurtemberg, du Land de Rhénanie-Palatinat, à la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (à titre d'information).

